



© UNICEF/ UN0296105

Le droit à l'éducation

OBJECTIFS DU CYCLE

- Favoriser l'accès à la culture par le biais de différents médias.
- S'appropriier des espaces de cultures dans l'accueil de loisirs.
- Connaître les champs de l'éducation.

LE CHIFFRE À RETENIR

En 2015, dans le monde, environ 59 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient toujours pas scolarisés, plus de la moitié étant des filles.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Chaque enfant doit pouvoir apprendre à lire et à écrire. L'éducation est nécessaire pour bien préparer sa vie d'adulte.

L'éducation permet :

- de s'épanouir, d'acquérir des connaissances et de bien se développer pour pouvoir choisir un métier en fonction de son identité, de sa langue, de sa culture, de ses goûts et de ses compétences.

- d'apprendre à se protéger et à protéger les autres des maladies.
- d'améliorer sa vie de tous les jours et de lutter contre la pauvreté.

Les enfants qui ne vont pas à l'école en sont empêchés à cause de :

- la pauvreté : les frais de scolarité et les coûts associés (uniformes, fournitures) peuvent être des barrières à l'éducation. Les familles les plus pauvres sont obligées de retirer leurs enfants de l'école lorsqu'elles n'ont pas assez d'argent pour payer les frais de scolarité et les coûts associés.
- le manque de sécurité : lorsque les enfants doivent parcourir de grandes distances pour aller à l'école, sur des chemins parfois dangereux leurs parents préfèrent alors les garder en sécurité à la maison.
- le travail des enfants : certains enfants travaillent dans les champs, dans la rue ou doivent aller chercher de l'eau pour aider leurs parents. Ils n'ont alors pas le temps d'aller à l'école. D'autres sont obligés de quitter l'école pour travailler dans des conditions extrêmement dangereuses (dans des mines ou pour fabriquer des briques par exemple).
- les conflits : les enfants sont les 1^{ères} victimes de guerres. Lorsqu'une école est détruite, ils ne peuvent plus recevoir d'enseignement. Parfois, ils sont recrutés pour devenir des enfants soldats.
- les catastrophes naturelles : de même que dans les conflits, les écoles sont détruites. Les enfants vivent des situations traumatisantes et leur avenir peut être compromis sans école.
- les discriminations, les groupes marginalisés (minorités ethniques, réfugiés, enfants en situation de handicap, etc.) rencontrent des difficultés pour envoyer leurs enfants à l'école. Trop souvent, les enfants perçus comme différents, du fait de leur pauvreté, de leur langue, de leur sexe ou de leur culture subissent des discriminations.

POUR ALLER PLUS LOIN



<https://my.unicef.fr/contenu/comprendrele-droit-leducation>



Activité 1

Connaître son droit : C'est quoi l'éducation ?



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Pour un groupe de 12 enfants, environ 30 photos représentant l'éducation (pages suivante).

Marqueurs / peinture / rouleau de papier blanc / feuilles A4.



Durée

1h.



Lieu

Intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

Nous vous proposons d'animer un « photo-discussion ». Cette méthode permet aux élèves d'échanger entre eux sur un sujet commun.

À partir des échanges du groupe, l'animateur.rice propose de transformer ce temps de discussion en une fresque qui pourra s'accrocher sur un mur du centre.

LE DÉROULEMENT

Photo-discussion :

L'animateur.rice dispose des photos sur la table et invite chaque participant à choisir une photo avec pour consigne : « Choisissez une photo qui représente pour vous l'éducation. Une photo qui vous « parle, qui résonne en vous ».

Au bout de 5 min, les participants peuvent prendre la photo choisie. Si 2 participants ont choisi la même photo, cela ne pose aucun problème, quand l'un aura pris la parole, il donnera la photo à l'autre participant.

Le placement des enfants doit être fait de telle manière que chacun puisse voir et être vu de l'ensemble du groupe. Le cercle est à privilégier.

La prise de parole :

L'enfant qui le souhaite montre sa photo au reste du groupe et explique les raisons de son choix.

D'autres enfants peuvent compléter et/ou poser des questions à l'enfant qui a pris la parole. Les enfants présentent leur photo chacun leur tour. Nous vous conseillons une prise de parole spontanée et non dans le sens du groupe.

Le rôle de l'adulte :

L'animateur.rice distribue la parole si nécessaire, remercie après les interventions des participants et reformule en une ou deux phrases ce que vient de dire l'enfant pour s'assurer de la compréhension de tous. Il doit être régulateur en cas de besoin (blague/contradictions) et être vigilant aux émotions du groupe.

Parfois la photo discutée peut être vectrice de sujets personnels et d'émotion.

Une fois que chaque enfant a parlé de sa photo, l'adulte rassemble les idées exprimées et invite les enfants à se saisir des matériaux qu'ils veulent utiliser puis, se répartissent l'espace sur la fresque blanche.

Chacun représente ce qu'il a évoqué lors du photo-discussion, pourra y coller sa photo et écrire le sujet qu'il a choisi.

Ex : Je pense qu'une partie de l'éducation c'est d'aller au sport, on y apprend plein de choses, le sens de l'équipe, la défaite, le fait de surpasser.

Je dessine sur une partie de la fresque un joueur de basket, je colle la photo à côté de mon dessin et j'écris en gros « le sport ».

Si différents aspects de l'éducation n'ont pas été choisis par les enfants. Vous pouvez coller les photos restantes sur la fresque.

Supports à reproduire pour l'activité 1



Supports à reproduire pour l'activité 1

© UNICEF/UN0343757/AHattab



© UNICEF/UN0161225/d'Aki

© UNICEF/UN0161225/d'Aki



© UNICEF/UN0161225/d'Aki

© UNICEF/UN0161221/d'Aki



© UNICEF/UN0161238/d'Aki

© UNICEF/UN0161238/d'Aki



© UNICEF/UN0323005/Seng

© UNICEF/UN0322995/Seng



© UNICEF/UN1212029/Haque

© UNICEF/UN1213329/Kanobana



© UNICEF/UN1213329/Kanobana

Supports à reproduire pour l'activité 1



© UNICEF/UN040222/



© UNICEF/UN0323038/Seng



© UNICEF/UN0308093/Zaidi



© UNICEF/UN1210644/Ayene



© UNICEF/UN1210661/Ayene



© UNICEF/UN0298097/Chol



© UNICEF/UN0212975/Noorani



© UNICEF/UN0199557/Noorani



© UNICEF/UN0213042/Noorani



© UNICEF/UN040836/Prozzi



© UNICEF/UN040836/Prozzi



© UNICEF/UN1216957/



Le droit à l'égalité

OBJECTIFS DU CYCLE

- Habituer les enfants à prendre part aux décisions.
- Sensibiliser les enfants au concept d'égalité.

LE CHIFFRE À RETENIR

58 millions d'enfants n'accèdent pas à l'école primaire et 63 millions sont privés de collège. 50 % des enfants non scolarisés dans le monde sont des filles.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. C'est ce qui est inscrit dans l'article 1^{er} de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948, ainsi que dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) de 1989. Mais bien souvent, ce principe d'égalité n'est pas respecté.

LES PRÉJUGÉS ET LA DISCRIMINATION

Les préjugés sont des opinions préconçues que l'on a sur quelqu'un. Ils ne reposent sur aucun fait réel mais sur des généralisations sans fondement (exemple : les filles sont comme ci..., les ados sont comme ça...). La discrimination est le fait de traiter une personne ou un groupe de façon particulière et de ne pas respecter le principe d'égalité. Les préjugés peuvent conduire à la discrimination.

Les enfants peuvent être victimes d'actes de racisme ou de tous autres préjugés discriminatoires. Les plus touchés sont :

- Les enfants issus de communautés minoritaires et ethniques qui n'ont pas été intégrées à la société.
- Les enfants handicapés qui ont des besoins spécifiques. Environ 93 millions d'enfants sont handicapés dans le monde, dont la plupart n'ont pas forcément accès à l'éducation, aux soins de santé et au soutien éducatif dont ils ont besoin.
- Les filles qui sont victimes d'attitudes discriminatoires dans certaines cultures. La discrimination empêche la scolarisation de plus de 30 millions de filles dans le monde.
- Les enfants issus de milieux défavorisés.

Source : MyUnicef



<https://my.unicef.fr/contenu/comprendrelegalite-filles-garcons>



© iStock

Activité 1

Connaitre son droit : Convention internationale



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Rouleaux de papiers blancs / feutres / peinture / magazines / journaux/plumes / ciseaux / colles / paillettes/exemplaires de la Convention internationale des droits de l'enfant et du quizz CIDE (pages suivantes).



Durée

1h.



Lieu

Intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

L'activité se compose de deux parties. La première permet de découvrir la Convention internationale des droits de l'enfant et la seconde de s'exprimer de manière artistique sur les droits de la CIDE.

LE DÉROULEMENT

Quizz Convention internationale des droits de l'enfant (voir page 16)

L'animateur.rice répartit les élèves en deux groupes et pose une première question à l'un des deux groupes. Avant de donner sa réponse, le groupe doit se concerter pendant quelques secondes et s'assurer que chaque personne est d'accord avec la réponse qui sera donnée. Après avoir répondu, l'animateur.rice valide ou invalide la réponse, puis pose une seconde question à l'autre groupe qui doit également se concerter avant de donner sa réponse. Le quizz se termine lorsque toutes les questions ont été posées.

Fresque des droits

L'adulte distribue quelques exemplaires de l'affiche de la Convention internationale des droits de l'enfant aux deux groupes qui disposent d'une bande de papier. Chaque membre est invité à se répartir autour de celles-ci. L'animateur.rice demande aux enfants de représenter le droit qu'ils ont repéré sur l'exemplaire de la CIDE et qui leur semble le plus important. Les enfants peuvent choisir de dessiner, d'écrire, de découper des images dans des magazines/journaux etc. pour représenter le droit choisi. À la fin de l'activité, chaque enfant montre le droit représenté et explique les raisons de son choix.

Les enfants prennent chacun la parole pour montrer leur réalisation. Nous vous conseillons une prise de parole spontanée et non dans le sens du groupe.

QUIZZ

Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Vrai ou Faux

- Dans la CIDE, les filles et les garçons ont des droits différents. **(Faux)**
- Dans la CIDE, jouer est un droit. **(Vrai)**
- Dans la CIDE, l'accès à l'éducation n'est pas obligatoire. **(Faux)**
- Dans la CIDE, le droit d'avoir un certificat de naissance n'est pas obligatoire. **(Faux)**
- Dans la CIDE, les enfants en situation d'handicap ont des droits différents. **(Faux)**
- Dans la CIDE, avoir des vêtements de marque est un droit. **(Faux)**
- Dans la CIDE, les enfants ont le droit de créer ou de rejoindre des groupes. **(Vrai)**
- La CIDE encourage les pays à mettre les enfants en prison lorsqu'ils ont désobéi à la loi. **(Faux)**
- La CIDE protège les enfants contre la vente des enfants. **(Vrai)**
- La CIDE est un texte qui protège les enfants, mais qui leur donne aussi des obligations. **(Faux)**



1
DEFINITION D'UN ENFANT



2
MEMES DROITS POUR TOUS



3
INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT



4
RENDRE LES DROITS REELS



5
ROLE DE LA FAMILLE



6
VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT



7
NOM ET NATIONALITE



8
IDENTITE



9
NON-SEPARATION DES FAMILLES



10
CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER



11
PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS



12
RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS



13
LIBRE PARTAGE DES IDEES



14
LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION



15
CREER OU REJOINDRE DES GROUPES



16
PROTECTION DE LA VIE PRIVEE



17
ACCES AUX INFORMATIONS



18
RESPONSABILITE DES PARENTS



19
PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE



20
ENFANTS PRIVES DE FAMILLE



21
ENFANTS ADOPTES



22
ENFANTS REFUGIES



23
ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



24
SANTE, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT



25
REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT



26
AIDE DES GOUVERNEMENTS



27
NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR



28
ACCES A L'EDUCATION



29
OBJECTIFS DE L'EDUCATION



30
CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES



31
REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS



32
PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX



33
PROTECTION CONTRE LES DROGUES



34
PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES



35
PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE



36
PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION



37
ENFANTS EMPRISONNES



38
PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE



39
RETABLISSEMENT ET REINTEGRATION



40
ENFANTS AYANT DESOBEI A LA LOI



41
APPLICATION DES MEILLEURES LOIS



42
CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT

43-54



43-54
FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT